

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND
DU 2 SEPTEMBRE 2024
PROCÈS-VERBAL N° 24**

Page 263

Le conseil communal est convoqué à 20 h 00 au forum du collège en Brit.

M. Florian Breguet, Président, ouvre la séance à 20 h 02, salue les conseillères et conseillers présents, les municipales et les municipaux, ainsi que le syndic. Il salue M. Robin Badoux pour La Région et le public qu'il remercie pour son intérêt à suivre les débats et remercie le personnel communal pour la préparation de la salle.

Ordre du jour

1. Appel

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de votants : 36

Excusés : Mmes Deshayes Océane, Gander Zoé, Steiner Bernadette ; MM. Aberle Mathieu, Herrmann Alexandre, Mermod Cyril, Perrenoud Dimitri, Steiner Thierry, Wernuss Charles.

Absents : Mmes Breguet Patricia, Méan Katia ; M. Pirollo Daniele.

Le quorum étant atteint, la présente assemblée peut valablement délibérer.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose d'apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

6. Assermentation de nouveaux conseillers communaux

Il propose également d'ajouter un nouveau point :

7. Désignation d'une déléguée suppléante PLR au Conseil intercommunal de l'ASIYE

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 36 NON - 0 ABST - 0

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 21 juin 2024

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote.

OUI - 33 NON - 0 ABST - 3

Le PV est accepté à la majorité.

4. Communications du Président

Commissions municipales : Je vous annonce quelques changements dans les commissions municipales. Je prierai les responsables de ces dernières de bien vouloir prendre en considération les modifications suivantes :

À la Commission mobilité et stationnement, Mme Katia Méan succède à M. Dimitri Perrenoud.

À la Commission de naturalisation, Mme Sandra Walroff succède à M. Dimitri Perrenoud.

Votations fédérales du 22 septembre 2024 : Deux objets seront soumis au vote à cette date-là :
« Initiative populaire du 8 septembre 2020 » Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage.

(Initiative biodiversité)» et « Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle) ». Pour cette journée de votations, les deux bureaux sont convoqués.

Règles de bienséance : En dernier lieu, un bref rappel des règles pour la bonne tenue de nos séances. Le formalisme lors des interventions permet d'assurer la politesse et le respect et d'éviter les dérapages. En conséquence, je vous demanderai d'utiliser la formule recommandée pour la prise de parole, soit « Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers ». Lors des interventions, les rapports des commissions ad hoc et des finances, les dépôts de motions, de postulats et les interpellations seront présentés depuis le pupitre. Il en va de même pour les différentes présentations des chefs de groupe. Les questions des conseillers seront posées depuis leur place, après s'être levés. Pour faciliter la rédaction du procès-verbal, il est recommandé de transmettre le texte écrit de l'intervention après celle-ci et, dans la mesure du possible, de transmettre le fichier informatique à notre secrétaire. Concernant les postulats, les motions, ainsi que les interpellations et les projets de règlement/décision, ils doivent être remis par écrit au Président et doivent être portés à l'ordre du jour du Conseil communal.

Mme Breguet Patricia est arrivée entre-temps.

Nombre de conseillers présents : 38

Nombre de votants : 37

5. Lettres et pétitions éventuelles

Deux courriers sont arrivés au bureau. Il s'agit de deux démissions du conseil communal de Mme Océane Deshayes et de M. Dimitri Perrenoud.

« Suite à mon déménagement hors de la commune d'Yvonand, je ne réponds donc plus aux critères pour être membre du conseil communal de cette commune. C'est pourquoi je vous adresse aujourd'hui ma démission. Je vous remercie de m'avoir donné l'opportunité d'en connaître plus sur le fonctionnement de la commune et vous souhaite une excellente continuation. »

« Par cette lettre, je vous fais part de ma démission au sein du conseil communal d'Yvonand à dater de ce courrier. Pour raison principale, une évolution récente et rapide au sein de ma situation professionnelle ne me permettant plus le temps nécessaire d'assurer correctement mon rôle de conseiller communal et également l'investissement souhaité aux différentes tâches. Je tiens à remercier toutes les personnes avec lesquelles j'ai eu le plaisir de collaborer. »

6. Assermentations de nouveaux conseillers communaux

Pour le PS, Mme Hanna Sulzmann présente Mme Amélie Berger.

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente M. Hanspeter Tschäni.

Le Président prie Mme Amélie Berger et M. Hanspeter Tschäni de venir devant l'assemblée pour procéder à leurs assermentations et à l'assemblée de se lever.

Assermentations. Applaudissements.

Mme Katia Méan est arrivée entre-temps.

Nombre de conseillers présents : 41

Nombre de votants : 40

Maintenant que les nouveaux conseillers communaux ont été assermentés, le Président annonce un dernier changement dans une commission municipale et prie à nouveau les responsables de cette dernière de bien vouloir prendre en considération la modification suivante. À la

Commission consultative d'urbanisme et d'environnement, M. Hanspeter Tschäni succède à M. Dimitri Perrenoud.

7. Désignation d'une déléguée suppléante PLR au Conseil intercommunal de l'ASIYE

Pour le PLR, M. Fabrizio Marzolini présente Mme Sandra Walroff.

La parole n'étant pas demandée et le nombre de candidate étant égal au nombre de poste à repourvoir, Mme Sandra Walroff est élue tacitement. Applaudissements.

8. Communications de la municipalité

M. Philippe Moser

Un Été sur le Pré : Le retour est positif, tant au niveau de la satisfaction des gens qui ont fréquenté cette manifestation qu'au niveau purement comptable car on s'en sort heureusement de manière plutôt satisfaisante. Sachez que le chiffre d'affaires total de l'événement se monte à CHF 24'158.- ce qui nous permet de prévoir le versement d'un juteux bénéfice qui sera réparti de la manière suivante : CHF 2139.- pour la commune et CHF 7559.- pour les sociétés locales. Cela sera versé par la bourse communale tout prochainement. En ce qui nous concerne, mes collègues et moi-même, on n'a pas eu de remarque négative sur le Pré. On a eu des remarques pour faire mieux, car on peut toujours faire mieux. On a eu deux ou trois fois des petits frissons dans le dos sur des choses qu'on avait oubliées, mais cela s'est au final très bien passé. Je tiens à remercier ceux qui s'en sont beaucoup occupés, dont les trois municipales présentes devant vous qui ont beaucoup travaillé pour ce projet, de même que les employés de la commune qui ont fait un gros effort et sur qui on a vraiment pu compter, y compris nos apprentis. Applaudissements.

Mme Laura Marques

PA STEP : On arrive à la fin du délai de recours. On considère donc, à quelques jours près, qu'on est bientôt bon. Va ensuite s'ensuivre l'enquête publique du bâtiment de la STEP qui devrait démarrer le 11 octobre et durera 30 jours jusqu'au 11 novembre. Dans ce délai d'enquête publique aura lieu une présentation publique du projet de la STEP. Je vous encourage à noter la date si cela vous intéresse, ce sera le mercredi 30 octobre à 20h à la salle polyvalente.

Traitement du chlorothalonil : On attend toujours le rapport qui va arriver. Cette fois, c'est à bout touchant. Il va d'abord passer en municipalité. Une fois que ce rapport sur le traitement du chlorothalonil sera évalué et analysé, je vous ferai un feedback, peut-être pas au prochain conseil mais à celui d'après.

9. Préavis 2024/06 Installation d'une centrale de production photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym « Brit 2 ».

Rapport des commissions ad hoc et des finances.

Rapport de la commission ad hoc :

M. Pascal Rebeaud

« La commission chargée de rapporter sur l'objet cité en titre, composée de Mme Katia Méan et MM. Aimé Guex, Ivar Kjelberg, Mathieu Aberle suppléant de M. Sylvain Hochstrasser, Dimitri Perrenoud, Viktor Zeiter et Pascal Rebeaud, rapporteur, s'est réunie le mardi 2 juillet à l'administration communale, afin de débattre du préavis 2024/06. Nous remercions la présence de Madame Christelle Fresneau et Monsieur Hugo Dias, qui nous ont donné les explications nécessaires concernant les travaux à entreprendre et ont répondu à nos questions. Comme expliqué dans le préavis, le service cantonal a demandé une compensation de l'énergie consommée dans le cadre de l'extension du pavillon scolaire de Condecta. La commission relève la bonne décision prise par la Municipalité de ne pas poser des panneaux solaires sur une

infrastructure provisoire, mais directement sur la toiture de Brit 2, afin d'éviter des coûts supplémentaires de déménagement dans le futur. La commission souligne également que ce projet est non seulement intéressant du point de vue retour sur investissement, mais également dans le cadre de la contribution à la protection de notre environnement. La commission a apprécié l'effort des diverses études faites afin de trouver un choix optimum, tout en privilégiant des panneaux photovoltaïques européens. Après délibération, la commission propose à l'unanimité au Conseil communal d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

Rapport de la commission des finances : Rapporteur M. Fabrizio Marzolini

« Convoquée en séance le mardi 20 août 2024 à 19h30, la Commission des finances, composée de Mmes Marianne Burdet, Hanna Sulzmann, Corinne Ravessoud et de MM. Mikael Abrezol, Daniele Pirolo, suppléant en remplacement de Fabrizio Marzolini et Charles Wernuss, s'est réunie à la Petite Amérique - bâtiment de la voirie - pour débattre du préavis municipal relatif à l'objet précité. Alors que Monsieur Yann Rod, suite à un empêchement de dernière minute, n'a pas pu être remplacé. Étaient présents Mme Christelle Fresneau, municipale, et M. Hugo Dias, chef du service des bâtiments de la commune. Nous remercions Mme Christelle Fresneau et M. Hugo Dias pour les éclaircissements et réponses apportées aux questions de la Commission. La Commission remercie la Municipalité de lui avoir transmis, quelques jours avant la réunion, le comparatif des offres du projet. Elle relève que cette installation comprenant 270 panneaux solaires, pour une puissance totale de 30 KVA pour l'autoconsommation, permettra ainsi à la commune de revenir en dessous du seuil de « Grand Consommateur Électrique » selon la classification du distributeur d'énergie. Par ailleurs elle souligne que la présente installation a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offre sur invitation. Elle se réjouit que le mandat, sur la base du prix proposé, puisse être attribué à une entreprise de la région, qui sera à même d'intervenir dans des délais plus favorables, au besoin ultérieurement. Les coûts de l'installation devraient être rentabilisés dans un délai de 7 à 8 ans (durée estimée sur un tarif de rétribution à 18 centimes le kWh, comme actuellement) et que celle-ci devrait bénéficier de subventions cantonales et fédérales, pour un montant chiffré à CHF 41'040.00. La Commission des finances, à l'unanimité, vous recommande d'accepter le préavis tel que présenté. »

Cette commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que présenté.

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée passe au vote du préavis 2024/06, dont les conclusions sont :

1. d'autoriser la Municipalité à installer une centrale de production d'énergie photovoltaïque sur la toiture de la salle de gym « Brit 2 ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de CHF 211'540.90 (TTC) ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ou, au besoin, par un emprunt aux meilleures conditions du marché ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.02 (bâtiments scolaires à amortir) ;
5. d'amortir cet investissement par le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire).

OUI - 40 NON - 0 ABST - 0

Le préavis 2024/06 est accepté à l'unanimité.

10. Préavis 2024/07 Arrêté d'imposition pour les années 2025 et 2026.

Dépôt.

M. Philippe Moser

C'est un sujet nécessaire au bon fonctionnement de la commune. Il s'agit de l'arrêté d'imposition pour 2025, et comme j'étais bien lancé, je l'ai fait également pour 2026, en vous demandant la possibilité de revenir vers vous l'année prochaine, si vraiment nos finances

devaient dériver de manière inconsidérée et incontrôlée. Je vous rappelle qu'on peut le faire. J'aurais très bien pu en début de législature vous proposer de fixer le taux d'imposition pour cinq ans tout en ayant la possibilité au niveau de la municipalité de revenir devant vous en cours de route. Évoqué depuis plusieurs années, par moi-même et mes collègues dans la plupart des préavis que j'ai déposés devant vous, nous proposons une augmentation du taux d'imposition pour répondre aux charges de plus en plus élevées auxquelles la commune doit faire face. Ce qu'on vous propose dans le cadre de ce préavis, c'est une augmentation relativement modeste du taux d'imposition de 1,5 points, soit un passage de 71,5 à 73 points. Ceci est valable pour 2025 et 2026, avec, comme déjà mentionné, de revenir en 2025 pour corriger. On rappelle que, en 2020, il y avait eu la reprise de l'entier des coûts de l'AVASAD par le canton, qui avait compensé cette reprise de charge par une bascule de point d'impôt d'1,5 points. Si vous souhaitez les détails, je vous renvoie au préavis 2019/07. On aurait pu, comme beaucoup de communes dans ce canton, ne pas reporter cette bascule d'impôt. Mais vu la situation financière qu'on connaissait à l'époque, on avait décidé de le faire. Ceci avait évité une hausse d'impôt pour notre contribuable. Il y a aujourd'hui plusieurs éléments à prendre en compte, le premier étant la nouvelle péréquation canton-communes pour laquelle on vient tout juste de recevoir, il y a une quinzaine de jours, les chiffres pour 2025. Ces chiffres montrent que, vraisemblablement, la péréquation sera un peu plus favorable pour Yvonand. On rappelle aussi que les années comptables 2021-2022 ont été exceptionnelles, ce qui pourrait conduire à un certain optimisme que je me garderai bien d'avoir. Dans l'année comptable 2023, on a enregistré un premier déficit depuis plusieurs années, mais ce déficit sera corrigé cette année par la péréquation, puisqu'on a reçu le décompte final de cette péréquation 2023 avec un chiffre que j'ose à peine prononcer, un retour de plus de CHF 900'000.-. Ce qui est par contre plus problématique, c'est l'augmentation importante du taux d'intérêt moyen de la commune. On était à 0,44 % et on est passé en une année à 0,93 %, par le biais d'emprunts et surtout de renouvellements d'emprunts. La tendance, malgré les toutes dernières annonces de la fin de la semaine passée et de cette semaine qui montrent que, en principe, les taux d'intérêts devraient redescendre - je vous rappelle qu'il y a trois semaines en arrière on criait au loup parce qu'on supputait que le monde allait s'écrouler sous une crise financière dont on n'avait jamais connu l'ampleur - est un peu compliquée, mais on reste optimiste. Pas trop quand même car il est fort probable qu'avec les prochains investissements prévus sur notre plan d'investissement ce taux d'intérêt moyen va augmenter encore. Sur la base des rentrées fiscales 2023, la valeur de notre point d'impôt s'élevait à CHF 103'824.-. Une hausse d'1,5 points correspond ainsi à environ CHF 155'736.- de plus. Je rappelle juste que l'on parle là de 7 millions de rentrées fiscales, donc cette augmentation fiscale qu'on vous propose n'est pas énorme. Je rappelle également qu'au niveau des chiffres, selon le plan d'investissement qu'on prévoyait, il y avait 7 millions d'investissements en 2024 dont 1,84 millions à financer par les taxes puisque cela concerne le domaine des eaux et de l'épuration et 13,8 millions en 2025 dont 7,225 millions à financer par les taxes. Je me suis amusé à faire un petit calcul concernant les hausses de salaires par exemple : vous avez vu que, pour l'AVS, la confédération a annoncé 2,9 % d'augmentation. J'en suis bien content, vu que je touche l'AVS maintenant. Au niveau des salaires communaux, cela représenterait quand même CHF 68'000.- de plus de charges salariales pour l'ensemble de nos collaborateurs. Quand on compare CHF 155'000.- avec déjà CHF 65'000.- qu'on pourrait éventuellement être amenés à accorder à nos employés, cela relativise un tout petit peu la hausse de l'impôt. Nous considérons que cette hausse est modérée mais nécessaire pour nous permettre de faire face à nos obligations. Cela permettra d'atténuer, mais certainement pas de couvrir entièrement nos futures charges. Ce qui est surtout important, c'est que les deux prochaines années vont permettre de valider les effets de la nouvelle péréquation. C'est vrai que c'est toujours assez long quand même pour valider les hypothèses de départ et les chiffres que le canton nous transmet. Aussi, cela permettra, pour nous, de mesurer l'impact du passage à MCH2 sur la comptabilité de la commune. Le boursier avance sur le sujet et on va très

prochainement valider un projet de canevas de plan comptable. On vous tiendra bien évidemment au courant, au fur et à mesure. En conséquence, on vous prie d'accepter cette augmentation du taux d'imposition d'1,5 points pour le porter à 73 points pour les années 2025 et 2026 et d'accorder, à la municipalité, de présenter un nouveau préavis en 2025 si c'était nécessaire. Petite remarque concernant votre préavis, vous avez vu que dans les conclusions il y a trois points, mais il n'y en a que deux. Le trois est arrivé par miracle. Il y a deux points. Le premier point c'est l'augmentation du taux, le deuxième point c'est votre accord pour que nous puissions éventuellement revenir devant vous en 2025.

M. Ivar Kjelberg

Je remercie M. le Syndic pour tous les détails pertinents présentés dans sa présentation et je soutiens cette augmentation que je trouve nécessaire. Néanmoins, j'ai deux remarques concernant le préavis. D'abord, à l'avant-dernière page (5), vous mentionnez le montant d'emprunt que nous pouvons contracter pour payer les intérêts avec cette plus-value de 1,5 points d'impôts. Mais tout emprunt doit aussi être amorti et, si nous comptabilisons les emprunts pour trente ans d'amortissement, les montants empruntables mentionnés sont à diviser presque par trois. D'autre part, j'aurais souhaité y lire la nouvelle charge d'impôt aussi exprimée en franc par franc d'impôt payé, car le contribuable paye en franc et pas en point. Si je fais le calcul en prenant les 155 % du canton (je ne suis même pas sûr que cela reste à 155, mais d'après vd.ch c'est encore à 155 pour cette année) et si nous passons de 71,5 à 73 %, j'arrive à une plus-value d'environ CHF 6,65 par CHF 1'000.- d'impôts payés, ou CHF 66,50 par CHF 10'000.- d'impôts (hors IFD). Ou, exprimé autrement, sur les environ 1'550 familles à Yvonand, chacun aurait, en moyenne, environ CHF 100.- d'impôts en plus, avec ce changement, et cela sans compter les impôts fédéraux. Ce montant est certes modeste pour certains d'entre nous, mais peut être lourd pour d'autres, heureusement les impôts ont un barème progressif. Néanmoins, ceci ne suffit pas pour couvrir nos besoins en emprunts de la commune pour ces prochaines années, donc nous devons tous trouver rapidement de nouveaux revenus pour la commune afin de couvrir les futurs emprunts nécessaires, y compris pour couvrir leur amortissement.

M. Pascal Rebeaud

Vous parlez de la nouvelle péréquation, y a-t-il beaucoup de différence par rapport à l'ancienne ? Qui dit nouvelle péréquation, dit nouveau mode de calcul, sans rentrer trop dans les détails, est-ce que vous pouvez nous donner deux ou trois informations ? Et ce cadeau qu'on a reçu du canton par rapport à la péréquation a-t-il une relation directe avec le mauvais résultat de 2023 ?

M. Philippe Moser

Je ne vais pas vous faire un cours sur la nouvelle péréquation, ce serait long et fastidieux. Le principe de base de cette nouvelle péréquation c'est qu'elle tienne mieux compte des charges réelles d'une commune ainsi que de ses rentrées d'argent, ses rentrées financières. Ce n'était pas vraiment le cas de l'ancienne péréquation. L'ancienne péréquation a montré ses limites avec des communes qui se sont vues tout à coup infliger carrément des factures qui dépassaient l'entendement parce qu'elles avaient une situation financière disons très confortable. Avec cette nouvelle péréquation, la grande majorité des gens sont contents. Dans les séances où j'ai été, les gens s'y retrouvent. Pour Yvonand, c'est légèrement plus favorable, mais il ne faut pas rêver. C'est quelques dizaines de milliers de francs, pas beaucoup plus que cela. Ce n'est pas plus de CHF 50'000.-, on parle là de CHF 10'000.- à CHF 20'000.-, CHF 30'000.- maximum, qui seraient en moins pour la commune. Par contre, avec l'évolution de notre situation financière, je pense qu'elle le sera encore plus. Plus cela deviendra difficile pour la commune au niveau des finances communales et plus la péréquation nous sera favorable, et c'est une bonne

nouvelle. Il y a eu dans les journaux deux ou trois communes qui ont fait entendre par exemple que les forêts, typiquement, n'étaient pas assez prises en compte dans ces communes et qu'elles ne s'y retrouvaient plus. Elles se trouvaient moins bien placées au niveau de la péréquation. Cela a été corrigé dernièrement par les députés et la version finale a corrigé ces petites erreurs. Après, c'est comme tout nouveau projet, je me rappelle bien des débuts de l'ancienne péréquation. Cela semblait tout bon et tout joli et au fur et à mesure, avec les années, on s'est aperçu de deux ou trois choses qui n'allaient pas. Ce sera vraisemblablement le cas de cette nouvelle péréquation. C'est pour cela que les députés ont demandé que le Conseil d'État retravaille tout de suite sur cette nouvelle péréquation et corrige le plus rapidement possible les dysfonctionnements qui pourraient être enregistrés. Au départ, le Conseil d'État se donnait un délai de cinq ans, mais ils vont réagir beaucoup plus rapidement de manière à ce qu'il n'y ait pas de dérapage. Concernant la deuxième question, ce n'est pas un cadeau mais pour nous c'est une bonne nouvelle. Ce problème de la péréquation est dû au fait qu'ils se sont basés sur les chiffres de 2021. 2021 a été une année exceptionnelle, avec des rentrées fiscales qui ne sont pas pérennes, qui sont arrivées qu'une fois. Mais après, cela se reporte dans le calcul de la péréquation et vous pouvez vous retrouver à côté de la plaque, car ça modifie fortement les chiffres, et Yvonand pourrait se retrouver à devoir payer beaucoup plus que ce qu'on peut raisonnablement payer. Heureusement, il y a des corrections, et ces corrections ont permis de rendre à la commune plus de CHF 900'000.-. Mais ce n'est pas immédiat, chaque fois, il faut attendre le décompte qui doit être validé et recorrigé. Cette année, on a les chiffres beaucoup plus tôt parce que certaines communes ont fait valoir leur droit à être entendues au niveau de ces chiffres. Donc l'analyse de la validation de la péréquation a pris du retard, car ils ont dû entrer en matière. Cette année, les chiffres sont arrivés plus tôt ce qui donne aux communes le temps de réagir, si elles le désirent. Cette augmentation du taux d'imposition est liée à ce qui nous attend. Vous avez limité, avec sagesse, le plafond d'endettement à 40 millions. On est à 4 à 5 millions, il reste des millions à emprunter. Et je vous rappelle que sur le plan des investissements, si vous regardez à droite en bas, on ne pourra pas dépenser tout cet argent-là. Si on voulait faire tous les projets et qu'on avait les moyens d'une commune riche, on dépenserait tous ces millions, ce qui n'est pas du tout raisonnable. On ira au plus urgent et ce qui est strictement nécessaire et on recherchera évidemment aussi, autant que faire se peut, des économies, quand c'est possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Divers et propositions individuelles

Mme Aline Wenk

Je voulais juste relever certaines incivilités avec des scooters, boguets ou deux-roues qui, je le remarque, utilisent presque systématiquement les chemins piétonniers, notamment dans le périmètre de l'école, pour faire des wheelings par exemple dans la cour de l'école. J'ai parfois interpellé les gens, mais sans aucun succès. Je voulais savoir si ce problème avait déjà été rapporté à la municipalité et si des mesures avaient été prises par rapport à cela.

M. Thierry Genillod

Rien ne m'a été rapporté. J'en toucherai un mot à l'ASP. Si nécessaire, on verra s'il faut prendre des mesures, j'ai de très bons contacts avec la gendarmerie. Ils sont toujours à l'écoute de ce qu'on leur demande. Je vais poser la question.

Mme Christelle Fresneau

Ce n'est pas forcément pendant les heures scolaires, par exemple ce soir, c'est la première fois qu'on les entend.

M. Martin Schnorf

Ce sont aussi des jeunes hors d'Yvonand qui viennent.

Mme Aline Wenk

Il faut aussi relever que cela rentre beaucoup en conflit avec les utilisateurs des places de jeux ou dans les cours d'école avec les enfants qui jouent avec des ballons, c'est assez dangereux.

M. Yann Rod

J'ai une question à la municipalité, peut-être à M. le Syndic. C'est pour savoir si la municipalité a répondu à la consultation cantonale au niveau des infrastructures sportives qui avait un délai au 30 août. Si c'est possible d'avoir votre avis sur la question. Mon autre question est que ce projet demande des financements et des subventions notamment pour les infrastructures sportives et cela pose la question des investissements qui sont prévus dans notre commune, aussi par rapport au plan des investissements que vous avez évoqué tout à l'heure. Cela nous donne une petite fenêtre un peu plus précise puisque, sachant que sur les 150 millions qui sont prévus sur les enveloppes de 70 et 80 millions prévus par le canton pour subventionner ces infrastructures, cela va commencer à partir de 2025 et jusqu'en 2030. Donc cela donne une fenêtre en gros de cinq ans et cela devrait préciser les investissements prévus.

M. Martin Schnorf

Il y a eu une séance d'informations lundi dernier par rapport à cet événement. Nous avons eu une prolongation pour remplir le questionnaire. Passablement de communes de la région, dont Yvonand, ont décidé d'avoir une réponse commune, pour avoir un certain poids par rapport au canton. Dans le projet, par rapport à maintenant, il devrait y avoir une augmentation de subventions pour des infrastructures sportives. Pour la commune d'Yvonand, il faut premièrement qu'on passe l'étape de savoir si l'État est d'accord de dézoner un terrain agricole et après on pourra commencer à faire des études. C'est seulement à partir de ce moment qu'on pourra savoir si on pourrait obtenir 30 % de subventions. On pourrait augmenter à 40 %, car l'une des propositions c'est que les communes avoisinantes participent à hauteur de 20 % aux frais d'infrastructures de la commune d'Yvonand, ce qui est impossible par rapport à la situation financière des communes avoisinantes actuellement. Mais on est en train de le remplir et on a informé qu'on aura quelques jours de retard pour l'envoi.

M. Philippe Moser

Sachez qu'il y a un groupe de travail qui s'est remis au travail concernant les installations sportives régionales. C'est un groupe qui a été formé il y a déjà quelques temps et qui s'était un peu endormi. Cela a été réactivé par la commune d'Yverdon, que je remercie d'ailleurs. Cela fait partie des groupes de travail qui ont été mis en place pour assurer la cohésion régionale. J'ai le plaisir de faire partie de ce groupe, où nous sommes allés avec Mme Marques et M. Schnorf la semaine passée. Je suis aussi impliqué et on suit ce qu'il se passe. C'est important que la région ait une seule voix et que cela ne soit pas, comme cela aurait pu l'être, Yverdon qui va de l'avant tout seul et les petits qui galopent derrière en espérant qu'il y ait des billets qui tombent de la table. L'idée est d'avoir une réflexion. À Yverdon, c'est aussi un problème. Ils ont aussi un manque d'infrastructures et plutôt que de les multiplier à l'infini dans chacune des communes, il est plus intelligent d'avoir une réflexion plus globale. Il y a différents sports et il faut regarder où chaque sport est le plus intégré, où il y a le plus de gens qui sont intéressés par quel sport et de prévoir une infrastructure sur ce site ou cette commune-là qui puisse être utilisée au niveau régional. Je sais que c'est un discours qui est compliqué, pour certains sports, car il y a l'esprit du village derrière, de la commune qu'on veut défendre. Ce n'est pas le cas pour tous les sports. Il y en a certains, je parle du foot par exemple, qui sont plus compliqués à gérer et à penser « régional ». Le foot, c'est par équipe et l'équipe doit y trouver du plaisir.

C'est ce genre de réflexion qu'on a aujourd'hui et si on arrive à améliorer les choses dans la durée, on sera bien content.

Mme Nicole Bachmann

Suite aux modifications des règles de circulation du carrefour de l'église, quel est votre bilan après ces quelques semaines de fonctionnement ?

M. Thierry Genillod

Personnellement, j'ai une impression positive, je n'ai pas eu de reproche majeur, si ce n'est quelques inquiétudes de gens qui s'inquiétaient de garder leurs anciennes habitudes. Le timing était plutôt bien tombé, car on était en période de vacances avec peut-être moins de circulation et moins d'enfants sur la route à cette croisée. On s'est très vite rendu compte que la ligne au milieu, qui n'était pas prévue dans la parution, était fortement nécessaire. On a pris sur nous de la faire mettre. Pour ceux qui étaient là, vous avez vu qu'on a accueilli les marqueurs avec la fanfare du cortège. La DGMR nous a déjà validé le concept qu'on avait mis en parution et on a déjà soumis des photos avec la ligne. La DGMR a validé qu'ils intégreraient cela à la mesure provisoire. C'est vrai qu'ainsi c'est beaucoup plus parlant, avec cette ligne centrale. On a aussi ajouté le panneau depuis la Route de Rovray qui montrait l'axe principal, ce qui manquait aussi au départ. On a corrigé au plus vite. Pour moi la mesure est bonne. J'ai beaucoup de retours qui disent qu'au final cela paraît assez logique. Les routes font comme l'eau, quand cela suit c'est que ça va assez bien.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et nous pouvons passer au contre-appel.

Excusés : Les mêmes.

Absents : Le même.

La séance du conseil est close à 21 h 02. Le prochain conseil communal aura lieu le lundi 30 septembre 2024 à 20 h 00 au forum.

Le Président



Florian Breguet



La Secrétaire



Pauline Héritier